

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MARTRE, tenue le 5^{ème} jour de septembre 2017, à 19 h, à la salle du conseil municipal, située au 9, avenue du Phare à La Martre.

Sont présents : M. Yves Sohier, maire
Mme Édith Gagné, conseillère;
Mme Lynn Beaulieu, conseillère;
Mme Lynda Dion, conseillère;
Mme Louise Lévesque, conseillère
Mme France Bergeron, directrice générale;

Sont absents : M. Denis Tremblay, conseiller
Mme Marlène Laflamme Miville, conseillère;

Membres du conseil formant, quorum sous la présidence du maire, M. Yves Sohier

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19h03 par Mme Édith Gagné, conseillère, Mme France Bergeron fait fonction de directrice générale.

2. ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de la séance ;
- 2) Adoption des Comptes à payer ;
- 3) Adoption de la proposition numéro 1 de la firme Arakis soit disposer d'un employé pour s'occuper de la surveillance quotidienne de l'essai ;
- 4) Adoption pour déléguer M. Yves Sohier, maire pour représenter la municipalité aux assemblées générales de L'U.R.S.L. ;
- 5) Adoption de la résolution autorisant Madame France Bergeron, directrice générale, à effectuer les prélèvements d'eau en attendant de trouver une personne qualifiée,
- 6) Adoption du montant de 60\$ alloué pour la fête de l'Halloween ;
- 7) Avis de motion est donné par _____ pour la modification des articles 58 et 59 du règlement de sécurité incendie afin **d'exclure les feux de plage**, et la modification des articles 48 et 60 du même règlement afin d'y inclure le « **risque extrême à la suite de risque élevé et très élevé** » concernant les feux de plage,
- 8) **Information**
- 9) **Varia ;**
 - Soumission pour la gratte du pick-up ;
- 10) **Période de questions ;**
- 11) **Levée de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à _____ par _____

3. **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER**

Résolution 2017-09-89

IL EST PROPOSÉ par Mme Lynn Beaulieu, conseillère et résolu à l'unanimité d'accepter les comptes payés et à payer.

5 **ADOPTION DE LA PROPOSITION # 1 DE LA FIRME ARAKIS, SOIT DE DISPOSER D'UN EMPLOYÉ POUR S'OCCUPER DE LA SURVEILLANCE QUOTIDIENNE DE L'ESSAI DE POMPAGE**

Résolution 2017-09-90

CONSIDÉRANT que des essais de pompage sur un deuxième puits sont recommandés par la firme Tetra Tech inc et que le Mamot approuve;

CONSIDÉRANT que les coûts de l'essai de pompage seront moindres si nous disposons d'un employé;

IL EST PROPOSÉ par Mme Lynda Dion, conseillère et résolu à l'unanimité par les conseillers présents d'accepter la proposition # 1 de la firme ARAKIS et d'embaucher M. André Tremblay pour la surveillance des essais de pompage effectuer à l'automne 2017

6. **ADOPTION DE LA RÉOLUTION DÉLÉGANT M. YVES SOHIER, MAIRE POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE L.U.R.S.L.**

Résolution 2017-09-91

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Lévesque, conseillère et résolu à l'unanimité par les conseillers présents de déléguer M. Yves Sohier, maire pour représenter la municipalité aux assemblées générales de L.U.R.S.L.

7 **ADOPTION DE LA RÉOLUTION AUTORISANT MADAME FRANCE BERGERON, DIRECTRICE GÉNÉRALE, À EFFECTUER LES PRÉLÈVEMENTS D'EAU EN ATTENDANT DE TROUVER UNE PERSONNE QUALIFIÉE**

Résolution 2017-09-92

CONSIDÉRANT que des tests d'eau doivent être effectués aux deux semaines;

CONSIDÉRANT que ces tests doivent être effectués par une personne qualifiée;

CONSIDÉRANT que Dan-Michel a la formation, mais, qu'il doit être accompagné durant un laps de temps par son professeur et que présentement il n'a pas d'accompagnateur;

CONSIDÉRANT que Mme France Bergeron a demandé à M. Gagné de Marsoui s'il pouvait faire nos prélèvements le temps de M. Lévesque est un accompagnateur;

CONSIDÉRANT que M. Gagné a refusé;

IL EST PROPOSÉ par Mme Édith Gagné, conseillère et résolu à l'unanimité par les conseillers présents que Mme France Bergeron, effectue les prélèvements le temps de trouver une personne qualifiée.

8 ADOPTION DU MONTANT DE 60\$ ALLOUÉ POUR LA FÊTE DE L'HALLOWEEN :

Résolution 2017-09-93

IL EST PROPOSÉ par Mme Lynn Beaulieu, conseillère et, unanimement résolu par les conseillers présents, d'allouer la somme de 60\$ pour la fête d'Halloween;

9 ADOPTION DE LA SOUMISSION DE « LES PRODUITS MÉTALLIQUES A.T.INC. » POUR UNE GRATTE WESTERN À INSTALLER SUR LE PICK UP

Résolution 2017-09-94

CONSIDÉRANT que la gratte du pick-up a dû être réparée à mainte reprise l'hiver dernier;

IL EST PROPOSÉ par Mme Édith Gagné, conseillère et unanimement résolu par les conseillers présents d'accepter la soumission de «*Les produits métalliques A.T.inc.*» pour l'achat d'une nouvelle gratte;

10 ADOPTION DE LA RÉOLUTION POUR METTRE FIN À TOUTE DISCUSSION CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DU MOULIN DE BOIS MARSOUI GDS

Résolution 2017-09-95

CONSIDÉRANT que les discussions entre Bois Marsoui et la municipalité ont débuté en 2015;

CONSIDÉRANT que nous avons demandé l'exclusion agricole pour une parcelle de terrain appartenant à Bois Marsoui GDS et qu'ils devaient faire décontaminer le sol (ce qui n'a pas été fait);

CONSIDÉRANT les sommes investies par la municipalité (Exclusion agricole et taxes foncières 2014 et 2015);

CONSIDÉRANT l'état dégrader du bâtiment;

IL EST PROPOSÉ par Mme Louise Lévesque, conseillère et unanimement résolu par les conseillers présents, de mettre fin aux discussions et entente verbale ou autres entre Bois Marsoui GDS et la municipalité.

11 AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR MME LYNDA DION CONSEILLÈRE POUR LA MODIFICATION DES ARTICLES 58 ET 59 DU RÈGLEMENT DE SÉCURITÉ INCENDIE AFIN D'EXCLURE LES FEUX DE PLAGE, ET LA MODIFICATION DES ARTICLES 48 ET 60 DU MÊME RÈGLEMENT AFIN D'Y INCLURE LE «RISQUE EXTRÊME À LA SUITE DE RISQUE ÉLEVÉ ET TRÈS ÉLEVÉ» CONCERNANT LES FEUX DE PLAGE.

12 INFORMATION

13 VARIA ;

14 PÉRIODE DE QUESTIONS ;

15 LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 19h15 par Mme Lynn Beaulieu, conseillère et unanimement résolu que la séance soit levée.